

Règlement sur le transport par autobus,  
articles 14.02 et suivants

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC**

Le 7 mai 2010

N° demande : 7-Q-00000C-804-P

Et

N° référence : M10-81241-5

**AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.**

5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**OBJET : AVIS D'INTENTION**

---

Madame,  
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «interurbain». Vous trouverez ci-joints les projets de vos permis codifiés portant les numéros temporaires 4-Q-000336-Z241, Z242 et Z243.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants :

- une copie de vos permis de transport par autobus de catégorie «interurbain» actuellement en vigueur qui font l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait l'analyse de votre dossier et fait état des modifications apportées;
- une copie de vos grilles horaires et tarifaires.

Comme une partie des municipalités que vos permis autorisent à desservir ont fait l'objet d'une fusion, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant aux permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles désignations et délimitations territoriales.

Aucun changement de fond n'a été apporté, sauf que les conditions et restrictions ont été reformulées afin de tenir compte des fusions municipales et afin d'y inclure des modalités que l'on retrouve dans tous les permis (ex. : le droit de retour). De plus, nous avons regroupé en deux projets de permis vos permis 131A à 137A, ce qui a nécessité des ajustements et ajouts dans les conditions d'exploitation.

Par la poste :  
200, chemin Ste-Foy, 7e étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

**Sans frais : 1 888 461-2433**

Télécopieur : 418 644-8034

[www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca)

Également, il y aurait lieu de clarifier la situation (et vos intentions) concernant la desserte des municipalités de Laurier Station et Saint-Apollinaire (projet Z241).

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs des nouveaux permis.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **10 jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

A défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** vos nouveaux permis à partir des projets de permis ci-annexés ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, veuillez vous assurer que vos grilles horaires et tarifaires sont mises à jour, d'autant plus qu'il est mentionné au rapport administratif ci-annexé que plusieurs municipalités autorisées sur les parcours n'apparaissent pas sur les grilles horaires et tarifaires correspondantes. Vous devez le faire dès maintenant en suivant la procédure habituelle de dépôt.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

---

Daneau, Loiselle, Perreault, Turcotte  
Avocats

Téléphone : 514-906-0350, poste 3019  
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Projets de permis  
Permis en vigueur  
Rapport administratif  
Grilles horaires et tarifaires

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**

**REPLACE LE PERMIS 4-Q-000336-130A**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1980-02-14***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRES AUTORISÉS :**

De Sherbrooke (43027) à Québec (23027).

**MUNICIPALITÉS AUTORISÉES SUR LE PARCOURS :**

Sherbrooke	43027
Windsor	42088
Val-Joli	42095
Cleveland	42110
Richmond	42098
Danville	40047
Asbestos	40043

---

Kingsey Falls	39097
Warwick	39077
Saint-Christophe-d'Arthabaska	39060
Victoriaville	39062
Princeville	32033
Plessisville	32045
Plessisville	32040
Notre-Dame-de-Lourdes	32080
Villeroy	32085
Québec	23027

**PARCOURS PRINCIPAL :**

- Autoroute 55 : de Sherbrooke à Windsor
- Route 143 : de Windsor à l'intersection de la route 116
- Route 116 : de la route 143 à l'intersection de la route 265
- Route 265 : de la route 116 à l'intersection de l'autoroute 20
- Autoroute 20 : de la route 265 à Québec.

**PARCOURS ALTERNATIF :**

- Autoroute 55 : de Sherbrooke à Richmond.

**PROLONGEMENT DE PARCOURS :**

- Route 255 : de Danville à Asbestos.

**HORAIRE ET FRÉQUENCE :**

Selon l'horaire autorisé qui est au dossier.

**CLIENTÈLE :**

Public en général.

**CONDITION(S) D'EXPLOITATION :**

1. Le droit de retour est implicite.
2. En milieu urbain, le parcours s'effectue selon entente avec les autorités municipales.
3. Le permis autorise la desserte des municipalités situées sur les parcours, sauf :
  - 3.1 Pas de service local sur le territoire de la Société de transport de Sherbrooke et de la Société de transport de Québec.
  - 3.2 Pas de service local dans Victoriaville.
  - 3.3 Pas de service local de l'intersection de la route 265 à Québec y compris les municipalités intermédiaires.
4. La titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc de véhicules.

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1980-02-14***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRES AUTORISÉS :**

De Sherbrooke (43027) à Québec (23027).

**MUNICIPALITÉS AUTORISÉES SUR LE PARCOURS :**

Sherbrooke 43027

Drummondville 49058

Québec 23027

**PARCOURS :**

- Autoroute 55 : de Sherbrooke à Drummondville.

- Autoroute 20 : de Drummondville à Québec.

**HORAIRE ET FRÉQUENCE :**

Selon l'horaire autorisé qui est au dossier.

**CLIENTÈLE :**

---

Public en général.

**CONDITION(S) D'EXPLOITATION :**

1. Le droit de retour est implicite.
2. En milieu urbain, le parcours s'effectue selon entente avec les autorités municipales.
3. Le permis autorise son titulaire à effectuer un arrêt à Drummondville.
4. Le permis autorise un service partiel de Drummondville à Québec.
5. Le titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc de véhicules.

**REPLACE LES PERMIS 4-Q-000336-131A ET 132A**

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1983-02-17***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :**

De Sherbrooke (43027) à Trois-Rivières (37067)

**MUNICIPALITÉS AUTORISÉES SUR LE PARCOURS :**

Sherbrooke	43027
Val-Joli	42095
Windsor	42088
Cleveland	42110
Richmond	42098
Melbourne	42075
Ulverton	42078
L'Avenir	49025
Drummondville	49058

---

Saint-Léonard-D'Aston	50042
Saint-Célestin	50035
Saint-Célestin	50030
Trois-Rivières	37067

**PARCOURS PRINCIPAL :**

- Autoroute 55 : de Sherbrooke à Windsor
- Route 143 : de Windsor à Richmond
- Autoroute 55 : de Richmond à Drummondville
- Autoroute 20 : de l'entrée - sortie #181 à l'intersection de la Route 55 - 155
- Route 55 - 155 : de l'autoroute 20 à Trois-Rivières.

**PARCOURS ALTERNATIF :**

- Autoroute 55 : de Sherbrooke à Drummondville
- Autoroute 20 : de Drummondville à l'intersection de la route 155

**PARCOURS ALTERNATIF :**

Route 143 : de Sherbrooke à Richmond

**PARCOURS ALTERNATIF :**

Route 143 : de Windsor à Drummondville

**HORAIRE ET FRÉQUENCE :**

Selon l'horaire autorisé qui est au dossier.

**CLIENTÈLE :**

Public en général.

**CONDITION(S) D'EXPLOITATION :**

1. Le droit de retour est implicite.
2. En milieu urbain, le parcours s'effectue selon entente avec les autorités municipales.
3. Le permis autorise la desserte des municipalités situées sur les parcours, sauf :
  - 3.1 Pas de service local sur le territoire de la Société de transport de Sherbrooke et de la Société de transport de Trois-Rivières.
  - 3.2 Pas de service local dans Drummondville.
4. Le permis autorise un service partiel de Sherbrooke à Richmond.
5. Le permis autorise un service partiel de Sherbrooke à Drummondville.
6. Le permis autorise un service partiel de Drummondville à Trois-Rivières.
7. Le titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc de véhicules.

**REMPLACE LES PERMIS 4-Q-000336-133A, 134A, 135A, 136A et 137A.**

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**

**Date de début : 2010-04-12**

**Numéro de décision : MPVC10-00045**

**Décision en vigueur le : 2010-04-12**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1980-02-14***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRES AUTORISÉS :**

De la partie de Sherbrooke (43027) comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales du 31-12-2001.

À : Québec (23027)

**PARCOURS :**

- Dans Sherbrooke : suivant entente avec les autorités municipales.
- Autoroute 55 : de Sherbrooke à Windsor.
- Route 143 : de Windsor à l'intersection de la route 116.

- 
- Route 116 : de la route 143 à Victoriaville.
  - Dans Victoriaville suivant entente avec les autorités municipales.
  - Route 116 : de Victoriaville à l'intersection de la route 265.
  - Route 265 : de la route 116 à l'intersection de l'autoroute 20.
  - Autoroute 20 : de la route 265 à Québec.
  - Dans Québec suivant entente avec les autorités municipales.

**PROLONGEMENT DE PARCOURS :**

- De Danville (40047) à Asbestos (40043), par la route 255.

**PARCOURS ALTERNATIF :**

- Autoroute 55 : de Sherbrooke à Richmond.

**HORAIRE ET FRÉQUENCE:**

Selon l'horaire autorisé au dossier.

**CLIENTÈLE:**

Public en général.

**CONDITIONS ET RESTRICTIONS :**

La titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf:

1. Pas de service local sur les territoires de la Société de transport de Sherbrooke et du Réseau de transport de la Capitale.
2. Pas de service local dans Victoriaville.
3. Pas de service local de l'intersection de la route 265 à Québec y compris les municipalités intermédiaires.

La titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc de véhicules.

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**  
**Date de début : 2010-04-12**

**Numéro de décision : MPVC10-00045**  
**Décision en vigueur le : 2010-04-12**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1980-02-14***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRES AUTORISÉS :**

De la partie de Sherbrooke (43027) comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales du 31-12-2001.

À : Québec (23027)

**PARCOURS :**

- Dans Sherbrooke: suivant entente avec les autorités municipales.
- Autoroute 55: de Sherbrooke à Drummondville.

- 
- Dans Drummondville: suivant entente avec les autorités municipales.
  - Autoroute 20: de Drummondville à Québec.
  - Dans Québec: suivant entente avec les autorités municipales.

**PROLONGEMENT DE PARCOURS :**

De Sherbrooke à l'ancienne municipalité de Lennoxville suivant entente avec les autorités municipales.

**HORAIRE ET FRÉQUENCE :**

Selon l'horaire autorisé au dossier.

**CLIENTÈLE :**

Public en général.

**CONDITIONS ET RESTRICTIONS :**

1. La titulaire est autorisée à effectuer un arrêt à Drummondville.
2. La titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc de véhicules.

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**  
**Date de début : 2010-04-12**

**Numéro de décision : MPVC10-00045**  
**Décision en vigueur le : 2010-04-12**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1980-02-14***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :**

De : Drummondville (49058)

À : Québec (23027)

**PARCOURS:**

- Dans Drummondville: suivant entente avec l'autorité municipale.
- Autoroute 20: de Drummondville à Québec.
- Dans Québec: suivant entente avec les autorités municipales.

**HORAIRE ET FRÉQUENCE:**

Selon l'horaire autorisé au dossier.

**CLIENTÈLE:**

Public en général.

**CONDITION ET RESTRICTION :**

La titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc de véhicules.

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**

**Date de début : 2010-04-12**

**Numéro de décision : MPVC10-00045**

**Décision en vigueur le : 2010-04-12**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1983-02-17***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :**

De Drummondville (49058) à Trois-Rivières (37067)

**PARCOURS :**

Dans Drummondville: Suivant entente avec les autorités municipales

Route 122: De Drummondville via route secondaire à la jonction de l'autoroute 20 (entrée-sortie no.181)

Autoroute 20 : De l'entrée-sortie no.181 à l'intersection de la route 55-155

Routes 55 et 155: De l'autoroute 20 à Trois-Rivières

---

Dans Trois-Rivières suivant entente avec les autorités municipales

**HORAIRE ET FRÉQUENCE :**

Selon l'horaire autorisé au dossier.

**CLIENTÈLE :**

Public en général.

**CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :**

La titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf:

- Pas de service local dans Drummondville
- Pas de service local sur le territoire de la Société de transport de Trois-Rivières

La titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc de véhicules.

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**  
**Date de début : 2010-04-12**

**Numéro de décision : MPVC10-00045**  
**Décision en vigueur le : 2010-04-12**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1983-02-17***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :**

De : Drummondville (49058)

À la partie de Sherbrooke (43027) - comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales du 31-12-2001.

**PARCOURS :**

Autoroute 55 : De Drummondville à Sherbrooke.

Dans Sherbrooke : suivant entente avec les autorités municipales.

**PARCOURS ALTERNATIF :**

---

Route 143 : De Drummondville à Windsor.  
Autoroute 55 : De Windsor à Sherbrooke.

**PROLONGEMENT DE PARCOURS :**  
De Sherbrooke à l'ancienne municipalité de Lennoxville suivant entente  
avec les autorités municipales.

**HORAIRE ET FRÉQUENCE :**  
Selon l'horaire autorisé au dossier.

**CLIENTÈLE :**  
Public en général.

**CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :**  
La titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur  
son parcours, sauf :

- Pas de service local dans Drummondville et sur le territoire de la  
Société de transport de Sherbrooke.

La titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un  
autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc  
de véhicules.

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**  
**Date de début : 2010-04-12**

**Numéro de décision : MPVC10-00045**  
**Décision en vigueur le : 2010-04-12**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1983-02-17***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :**

De la partie de Sherbrooke (43027) comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales du 31-12-2001.

À : Trois-Rivières (37067)

**PARCOURS :**

Dans Sherbrooke: Suivant entente avec les autorités municipales

---

Autoroute 55: De Sherbrooke à Windsor  
Route 143: De Windsor à Richmond  
Autoroute 55: De Richmond à Drummondville  
Dans Drummondville: Suivant entente avec les autorités municipales  
Route 122: De Drummondville, via route secondaire à la jonction de  
l'autoroute 20 (entrée - sortie #181)  
Autoroute 20: De l'entrée - sortie #181 à l'intersection de la  
route 55 - 155  
Route 55 - 155: De l'autoroute 20 à Trois-Rivières  
Dans Trois-Rivières: Suivant entente avec les autorités municipales.

**PARCOURS ALTERNATIF :**

- Autoroute 55: De Sherbrooke à Drummondville
- Autoroute 20: De Drummondville à l'intersection de la route 155

**PROLONGEMENT DE PARCOURS :**

De Sherbrooke à l'ancienne municipalité de Lennoxville suivant entente  
avec les autorités municipales.

**HORAIRE ET FRÉQUENCE :**

Selon l'horaire autorisé au dossier.

**CLIENTÈLE :**

Public en général.

**CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :**

La titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son  
parcours, sauf:

- Pas de service local dans Drummondville
- Pas de service local sur les territoires de la Société de transport  
de Sherbrooke et la Société de transport de Trois-Rivières

La titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un  
autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc  
de véhicules.

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**

**Date de début : 2010-04-12**

**Numéro de décision : MPVC10-00045**

**Décision en vigueur le : 2010-04-12**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1983-02-17***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :**

De : Richmond (42098)

À la partie de Sherbrooke (43027) comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales de 31-12-2001.

**PARCOURS :**

- Dans Richmond: Suivant entente avec les autorités municipales
- Route 143: De Richmond à Windsor.
- Autoroute 55: De Windsor à Sherbrooke.
- Dans Sherbrooke: Suivant entente avec les autorités municipales.

**PROLONGEMENT DE PARCOURS :**

- De Sherbrooke à l'ancienne municipalité de Lennoxville suivant entente avec les autorités municipales.

**HORAIRE ET FRÉQUENCE :**

Selon l'horaire autorisé au dossier.

**CLIENTÈLE :**

Public en général.

**CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :**

La titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf:

- Pas de service local sur le territoire de la Société de transport de Sherbrooke.

- La titulaire est autorisée à desservir le campus du Collège régional Champlain à Lennoxville

La titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc de véhicules.

NEQ : 1141949785

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC G2E 5V2

**Nature du permis : Régulier**

**Date de début : 2010-04-12**

**Numéro de décision : MPVC10-00045**

**Décision en vigueur le : 2010-04-12**

***La date initiale du permis autorisant ce service est le : 1983-02-17***

**DESCRIPTION VÉHICULE(S) :**

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes.

Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

**TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :**

De : Richmond (42098)

À : Sherbrooke (43027) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke, en référence aux limites municipales du 31 décembre 2001.)

**PARCOURS:**

Dans Richmond: Suivant entente avec les autorités municipales

Route 143: De Richmond à Sherbrooke

Dans Sherbrooke: Suivant entente avec les autorités municipales.

**HORAIRE ET FRÉQUENCE:**

Selon l'horaire autorisé au dossier.

**CLIENTÈLE:**

Public en général.

**CONDITIONS ET RESTRICTIONS :**

La titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf:

-Pas de service local sur le territoire de la Société de transport de Sherbrooke.

La titulaire doit immatriculer à son nom et maintenir en service au moins un autocar adapté au transport de personnes à mobilité réduite dans son parc de véhicules.

## Codification des permis interurbains

Dossier : 4-Q-000336

AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
5480, rue Rideau  
Québec QC  
G2E 5V2  
NEQ : 1141949785

### Permis en vigueur en date du 12-04-2010

Le transporteur ci-dessus identifié est titulaire des 8 permis suivants :

Numéro	Origine - Destination	Date début	Date fin
4-Q-000336-130A	De la partie de Sherbrooke (43027) comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales du 31-12-2001. A Québec (23027)	2010-04-12	
4-Q-000336-131A	De la partie de Sherbrooke (43027) comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales du 31-12-2001. A Québec (23027)	2010-04-12	
4-Q-000336-132A	De Drummondville (49058) A Québec (23027)	2010-04-12	
4-Q-000336-133A	De Drummondville (49058) à Trois-Rivières (37067)	2010-04-12	
4-Q-000336-134A	De Drummondville (49058) À la partie de Sherbrooke (43027) - comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales du 31-12-2001.	2010-04-12	
4-Q-000336-135A	De la partie de Sherbrooke (43027) comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales du 31-12-2001 A Trois-Rivières (37067)	2010-04-12	
4-Q-000336-136A	De Richmond (42098) À la partie de Sherbrooke (43027) comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke en référence aux limites municipales de 31-12-2001.	2010-04-12	
4-Q-000336-137A	De Richmond (42098) à Sherbrooke (43027) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Sherbrooke, en référence aux limites municipales du 31 décembre 2001.)	2010-04-12	

## Analyse des modalités d'exercice et concordance des grilles horaires et tarifaires.

Les horaires et les tarifs rattachés aux permis 130A à 137A ont été acceptés en 2010 lors du transfert (décision MPVC10-00045). À ma connaissance aucune demande de modification ne serait en traitement.

À noter que nous nous sommes assurés que les stations inscrites sur les nouvelles grilles horaires apparaissent également sur les grilles tarifaires correspondantes.

En ce qui concerne la concordance des informations transmises sur le réseau Internet, nous constatons qu'il y a des différences dans les horaires diffusés versus ceux reconnus par la CTQ. Nous invitons le titulaire à vérifier les temps de passage aux différentes stations et à faire la mise à jour qui s'impose suivant la procédure habituelle. A noter que plusieurs municipalités autorisées sur les parcours n'apparaissent pas nécessairement sur les grilles horaires et tarifaires correspondantes (ex : Val-Joli, Cleveland, Ulverton et Saint-Célestin sur Z243).

Le permis 137A ne serait plus exploité comme tel, l'ancien titulaire nous informait que le service autorisé par ce permis est intégré au service offert dans le même corridor en vertu des permis 015A, 016A, 017A, 018A maintenant connu sous 133A, 134A, 135A et 136A.

En ce qui concerne le projet de permis Z241, en remplacement du permis 130A, nous avons remarqué que le titulaire indiquait qu'il desservait Laurier Station et Saint-Apollinaire « sur demande » alors qu'il n'est pas évident qu'il soit autorisé à le faire. Nous avons demandé à l'ancien titulaire de commenter cette allégation d'autant plus que ces endroits ne sont pas inscrits sur le projet de permis, au chapitre des municipalités autorisées sur le parcours. En principe il est entendu que sur l'autoroute on circule toujours à porte fermée et à moins d'indication précise à cet effet, on n'autorise pas la desserte des municipalités touchées. En réponse, le titulaire nous indiquait que notre interprétation est peut-être valable mais qu'il a toujours, de bonne foi, offert ce service sur demande et que la Commission a toujours accepté les horaires et tarifs concernant ces stations. Quoi qu'il en soit, nous avons maintenu la mention de ces stations sur les grilles jusqu'à ce qu'une décision soit prise par la CTQ. Si la Commission concluait que le titulaire était autorisé à desservir ces stations, il y aurait lieu d'ajouter les municipalités Laurier Station et Saint-Apollinaire au chapitre des territoires autorisés et de réviser la description du parcours. Toutefois il faut noter que les autres conditions d'exploitation sont maintenues, notamment la condition 3.3 qui stipule que le service local, de ces endroits vers Québec, n'est pas autorisé.

Nous avons également rapporté que les permis autorisant en tout ou en partie le corridor Sherbrooke, Richmond, Drummondville et Trois-Rivières étaient exploités en sous-ensembles les uns dans les autres. C'est pourquoi nous avons proposé de fusionner les permis concernés en un projet de permis Z243.

Entretemps, autant que faire se peut, nous avons reproduit sur les nouvelles grilles l'information approuvée par la Commission.

Je vous signale que dans ce projet de codification, bien que rédigés différemment, nous maintiendrons pratiquement tous les droits. Il reviendra à la Commission d'apprécier la pertinence de réviser les modalités d'exploitation comme nous le proposons.

## Nouvelle codification

Suite à l'analyse qui précède, suivant les règles de codification nous suggérons de réviser les droits d'exploitation de l'entreprise AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC. pour qu'ils se lisent comme suit :

### **Z241 (en projet)**

#### **De Sherbrooke (43027) à Québec (23027).**

en remplacement du permis 4-Q-000336-130A.

### **Z242 (en projet)**

#### **De Sherbrooke (43027) à Québec (23027).**

en remplacement des permis 4-Q-000336-131A et 132A.

### **Z243 (en projet)**

#### **De Sherbrooke (43027) à Trois-Rivières (37067)**

en remplacement des permis 4-Q-000336-133A, 134A, 135A, 136A et 137A.

Les projets Z241, Z242 et Z243 reproduisent en substance les permis existants. Ces projets ont été réalisés principalement dans le but d'actualiser les territoires autorisés et de normaliser la rédaction des permis.

Les municipalités inscrites au chapitre des territoires autorisés, réfèrent aux limites municipales actuelles. À noter que cela a pour effet de modifier les limites de ces territoires plus particulièrement en ce qui concerne les municipalités de Sherbrooke, Drummondville, Trois-Rivières et Québec suite aux fusions municipales.

À noter que nous avons révisé le chapitre des conditions d'exploitation en y incluant notamment des modalités que l'on retrouve dans tous les permis.

Plus particulièrement en ce qui concerne le projet Z241, nous avons remplacé la référence au Réseau de transport de la Capitale par la Société de transport de Québec. Par ailleurs, nous comprenons que la condition 3.3 s'applique au segment de parcours correspondant à l'autoroute 20. Je vous rappelle qu'il y aura lieu de préciser si la Commission autorise la desserte des municipalités Laurier-Station (33060) et Saint-Apollinaire (33090).

Plus particulièrement en ce qui concerne le projet Z242, à noter que nous avons ajouté la condition 5 autorisant un service partiel, en remplacement du permis 132A et que nous avons omis de mentionner le droit de prolonger le parcours à l'ancienne municipalité de Lennoxville.

Plus particulièrement en ce qui concerne le projet Z243, à noter que nous avons omis de mentionner le droit de prolonger le parcours à l'ancienne municipalité de Lennoxville et le droit de desservir la campus du Collège régional de Champlain à Lennoxville, ces droits étant acquis du fait que cette localité est maintenant fusionnée à Sherbrooke. De plus, nous avons ajouté les conditions 4, 5 et 6 autorisant un service partiel, en remplacement des permis 133A, 134A et 136A. Nous avons aussi ajouté un parcours alternatif autorisant le service par la route 143 de Sherbrooke à Richmond en remplacement du permis 137A.

Vous trouverez en annexe le descriptif des nouveaux certificats de permis de même qu'une nouvelle version des grilles horaires et tarifaires.

## Les organismes de transport concernés

Considérant la nature de la requête, il serait souhaitable d'aviser la Société de transport de Sherbrooke (7-M-00005T), la Société de transport de Québec (1-Q-00005T), la Société de transport de Trois-Rivières (4-Q-00023T) et l'OMIT de Drummondville (5-Q-00027T).

Ce projet de codification n'engage en rien les autorités de la Commission des transports du Québec.

Rapport version 2010-05-04

No parcours : 4Q000336-P053  
Titulaire : AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
No demande : 7-Q-00000C-804  
De : Sherbrooke

À : Québec

Date de début :

No permis :

4Q000336-Z241

No décision/constat :

No voyage :

No horaire :

Fréquence :

Direction :

001

002

003

004

005

006

007

008

009

LMWJV

SD

S

LMWJ

VD

LMWJVSD

S

LMWJ

VD

aller

aller

aller

aller

aller

retour

retour

retour

retour

Séq.	NOM DU TERRITOIRE / Site	Station									
001	Sherbrooke : Université de Sherbrooke	0	07:30	----	----	----	----	----	----	----	*****
002	Sherbrooke : gare	01	09:10	09:10	14:10	18:30	18:30	12:15	20:35	21:35	21:55
003	Windsor	06	09:35	09:35	14:35	18:55	18:55	11:55	20:15	21:15	21:35
004	Richmond	10	09:50	09:50	14:50	19:10	19:10	11:40	20:00	21:00	21:20
005	Danville : jct 255/116	14	10:05	10:05	15:05	19:25	19:25	11:25	19:45	20:45	21:05
006	Asbestos		----	----	----	----	19:35	----	----	----	20:55
007	Kingsey Falls	16	10:15	10:15	15:15	19:35	19:55	11:15	19:35	20:35	20:35
008	Warwick : 70, Hotel de ville	19	10:25	10:25	15:25	19:45	20:05	11:05	19:25	20:25	20:25
009	Victoriaville	54	10:50	10:50	15:50	20:10	20:30	10:50	19:10	20:10	20:10
010	Princeville	57	11:00	11:00	16:00	20:20	20:40	10:25	18:45	19:45	19:45
011	Plessisville	59	11:10	11:10	16:10	20:30	20:50	10:15	18:35	19:35	19:35
012	Notre-Dame-de-Lourdes	63	11:25	11:25	16:25	20:45	21:05	10:00	18:20	19:20	19:20
013	Laurier-Station		*****	*****	*****	*****	*****	----	----	----	----
014	Saint-Apollinaire : 470, Rte 273		*****	*****	*****	*****	*****	09:30	17:50	18:50	18:50
015	Québec : Gare Sainte-Foy	83	12:15	12:15	17:15	21:35	21:55	09:10	17:30	18:30	18:30
016	Québec : Université Laval	86	*****	*****	*****	*****	*****	----	----	----	----
017	Québec : Gare centrale	85	12:45	12:45	17:45	22:05	22:25	08:40	17:00	18:00	18:00

Aucune remarque pour cette grille

Légende : L : lundi M : mardi W : mercredi J : jeudi V : vendredi S : samedi D : dimanche

---- : pas de service \*\*\*\*\* : sur demande ///// : autre ---&gt; : aller &lt;--- : retour

No parcours : 4Q000336-P054  
 Titulaire : AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
 No demande : 7-Q-00000C-804  
 De : Sherbrooke

Date de début :

No permis :

4Q000336-Z242

No décision/constat :

À : Québec

No voyage :

No horaire :	001	002	003	004
Fréquence :	LMWJ	V	D	VD
Direction :	aller	aller	aller	retour

Séq.	NOM DU TERRITOIRE : Site	Station				
001	Sherbrooke : Lennoxville-U. Bishop		----	12:30	----	----
002	Sherbrooke : Université de Sherbrooke	0	12:30	12:30	----	*****
003	Sherbrooke : gare	01	13:45	13:45	13:45	17:05
004	Drummondville	41	14:50	14:50	14:50	15:55
005	Québec : Gare Sainte-Foy	83	16:35	16:35	16:35	14:10
006	Québec : Université Laval	86	*****	*****	*****	----
007	Québec : Gare centrale	85	17:05	17:05	17:05	13:40

Aucune remarque pour cette grille

Légende : L : lundi M : mardi W : mercredi J : jeudi V : vendredi S : samedi D : dimanche

----- : pas de service \*\*\*\*\* : sur demande ///// : autre ---&gt; : aller &lt;--- : retour

No parcours: 4Q000336-P055  
 Titulaire : AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
 No demande : 7-Q-00000C-804  
 De : Sherbrooke

À : Trois-Rivières

Date de début :

No permis:

4Q000336-Z243

No décision/constat :

No voyage :

No horaire :	001	002	003	004	005	006	007
Fréquence :	LMWJV	SD	LS	V	S	V	D
Direction :	aller	aller	aller	aller	aller	aller	aller

Séq.	NOM DU TERRITOIRE : Site	Station							
001	Sherbrooke : Lennoxville-U. Bishop		----	----	----	----	----	16:40	----
002	Sherbrooke : Université de Sherbrooke	0	07:30	----	----	----	----	16:40	----
003	Sherbrooke : gare	1	09:10	09:10	10:00	14:00	14:10	17:30	17:30
004	Windsor	6	09:35	09:35	10:20	14:20	14:35	17:50	17:50
005	Richmond	10	09:45	09:45	10:35	14:35	14:45	18:05	18:05
006	Drummondville	41	----	----	11:25	15:25	----	18:55	18:55
007	Saint-Léonard-d'Aston	50	----	----	11:55	15:55	----	19:25	19:25
008	Trois-Rivières	60	----	----	12:30	16:30	----	20:00	20:00

Aucune remarque pour cette grille

Légende : L : lundi M : mardi W : mercredi J : jeudi V : vendredi S : samedi D : dimanche

---- : pas de service \*\*\*\*\* : sur demande ///// : autre ---> : aller <--- : retour

No parcours: 4Q000336-P055  
 Titulaire : AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
 No demande : 7-Q-00000C-804  
 De : Sherbrooke

À : Trois-Rivières

Séq.	NOM DU TERRITOIRE : Site	Station	008	009	010	011	012	013	014	015	016
			LMWJVD aller	LMWJVSD retour	LS retour	V retour	S retour	LMWJ retour	V retour	D retour	V retour
001	Sherbrooke : Lennoxville-U. Bishop		----	----	----	----	----	----	----	*****	----
002	Sherbrooke : Université de Sherbrooke	0	----	----	----	----	----	----	*****	*****	*****
003	Sherbrooke : gare	1	18:30	12:05	15:30	20:00	20:25	21:25	21:55	21:55	23:10
004	Windsor	6	18:55	11:45	15:10	19:40	20:05	21:05	21:25	21:25	22:50
005	Richmond	10	19:05	11:30	14:55	19:25	19:50	20:50	21:10	21:10	22:35
006	Drummondville	41	----	----	14:25	18:55	----	----	----	----	22:05
007	Saint-Léonard-d'Aston	50	----	----	13:35	18:05	----	----	----	----	21:15
008	Trois-Rivières	60	----	----	13:00	17:30	----	----	----	----	20:40

Aucune remarque pour cette grille

Légende : L : lundi M : mardi W : mercredi J : jeudi V : vendredi S : samedi D : dim  
 ---- : pas de service \*\*\*\*\* : sur demande ///// : autre ---> : aller <--- : retour

No parcours: 4Q000336-P055  
 Titulaire : AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
 No demande : 7-Q-00000C-804  
 De : Sherbrooke

À : Trois-Rivières

017  
 D  
 retour

Séq.	NOM DU TERRITOIRE : Site	Station	
001	Sherbrooke : Lennoxville-U. Bishop		*****
002	Sherbrooke : Université de Sherbrooke	0	*****
003	Sherbrooke : gare	1	23:10
004	Windsor	6	22:50
005	Richmond	10	22:35
006	Drummondville	41	22:05
007	Saint-Léonard-d'Aston	50	21:15
008	Trois-Rivières	60	20:40

Aucune remarque pour cette grille

Légende : L : lundi M : mardi W : mercredi J : jeudi V : vendredi S : samedi D : dim  
 ----- : pas de service \*\*\*\*\* : sur demande ///// : autre ---> : aller <--- : retour



No route : 4Q000336-R045  
 Titulaire : AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
 No demande : 4QM-00000C-804  
 De Sherbrooke

À : Québec

Séq.	NOM DU TERRITOIRE : Site	Station	008	007	006	005	004	003	002	001
001	Sherbrooke : Université de Sherbrooke	49	018,98	017,30	014,66	015,38	009,61	007,45	-----	-----
002	Sherbrooke : gare	01	018,98	017,30	014,66	015,38	009,61	007,45	-----	
003	Windsor	06	016,10	014,42	012,02	011,06	006,73	/////		
004	Richmond	10	013,21	010,81	009,37	009,85	/////			
005	Asbestos		/////	/////	/////	/////				
006	Danville : jct 255/116		009,13	006,96	/////					
007	Kingsey Falls	16	007,93	/////						
008	Warwick : 70, Hotel de ville	19	/////							
009	Victoriaville	54								
010	Princeville	57								
011	Plessisville	59								
012	Notre-Dame-de-Lourdes	63								
013	Laurier-Station									
014	Saint-Apollinaire : 470, Rte 273									
015	Québec : Gare Sainte-Foy	83								
016	Québec : Université Laval	86								
017	Québec : Gare centrale	85								

## Remarques:

- 1) Enfants, étudiants et Club 60, voir annexe
- 2) Les taxes ne sont pas incluses.

Légende: - - - -: restriction    // // : autre

No route : 4Q000336-R046  
 Titulaire : AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
 No demande : 7-Q-00000C-804  
 De : Sherbrooke

À : Québec

Date de début :                      Parcours représenté(s) : 4Q000336-P054 (Z242)

No décision/constat :

Séq.	NOM DU TERRITOIRE : Site	Station	007	006	005	004	003	002	001
001	Sherbrooke : Lennoxville-U. Bishop		043,25	043,25	043,25	/////	-----	-----	-----
002	Sherbrooke : Université de Sherbrooke	49	043,25	043,25	043,25	/////	-----	-----	
003	Sherbrooke : gare	01	043,25	043,25	043,25	/////	-----		
004	Drummondville	41	031,72	031,72	031,72	-----			
005	Québec : Gare Sainte-Foy	83	-----	-----	-----				
006	Québec : Université Laval		-----	-----					
007	Québec : Gare centrale	85	-----						

Remarques:

- 1) Enfants, étudiants et Club 60, voir annexe
- 2) Les taxes ne sont pas incluses.

Légende: - - -: restriction    ///: autre

No route : 4Q000336-R047  
 Titulaire : AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.  
 No demande : 7-Q-00000C-804  
 De : Sherbrooke

À : Trois-Rivières

Date de début :

Parcours représenté(s) : 4Q000336-P055 (Z243)

No décision/constat :

Séq.	NOM DU TERRITOIRE : Site	Station	008	007	006	005	004	003	002	001
001	Sherbrooke : Lennoxville-U. Bishop		028,83	020,42	015,62	009,61	007,45	-----	-----	-----
002	Sherbrooke : Université de Sherbrooke	0	028,83	020,42	015,62	009,61	007,45	-----	-----	
003	Sherbrooke : gare	1	028,83	020,42	015,62	009,61	007,45	-----		
004	Windsor	6	023,55	015,85	011,30	006,73	/////			
005	Richmond	10	022,59	013,70	009,61	/////				
006	Drummondville	41	015,13	008,17	-----					
007	Saint-Léonard-d'Aston	50	010,57	/////						
008	Trois-Rivières	60	-----							

Remarques:

- 1) Enfants, étudiants et Club 60, voir annexe.
- 2) Les taxes ne sont pas incluses.

Légende: - - - : restriction    // // : autre